



**Nom du produit :**

**Herbicide Barricade<sup>md</sup> M**

L'herbicide Barricade<sup>md</sup> M est un ensemble de trois produits différents.

Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de l'herbicide Barricade<sup>md</sup> M :

Barricade<sup>md</sup> SG

Num. Hom. 29544

Date de la fiche signalétique : 03/01/2018

Numéro de référence : 130000139548

Perimeter<sup>mc</sup> II

Num. Hom. 30094

Date de la fiche signalétique : 03/01/2018

Numéro de référence : 130000098373

MCPA Ester (Albaugh)

Num. Hom. 32311

Date de la fiche signalétique : 04/10/2019

Veillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

**Fabricant/distributeur :**

FMC Corporation

2929 Walnut Street

Philadelphia, PA 19104

USA

**Numéros de téléphone :**

Renseignements sur les produits : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation : 15 Avril 2020

Membre de CropLife

<sup>md</sup> Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

<sup>mc</sup> Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

**BARRICADE SG**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit : BARRICADE SG  
Nom commercial/Synonyme : THIFENSULFURON METHYL (Methyl 3-[[[[[4-methoxy-6-methyl-1,3,5- triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino] sulfonyl]-2-thiophenecarboxylate)  
TRIBENURON METHYL (Methyl 2-[[[[[4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin- 2-yl)methylamino]carbonyl]- amino]sulfonyl] benzoate)

Utilisation du Produit : Herbicide

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus.  
Fabricant : FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)  
En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Catégorie de danger du produit**

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1B

**BARRICADE SG**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

**Contenu de l'étiquette**

Pictogramme :



Mention d'avertissement : Attention

Avertissement de danger(s) : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mesures de prévention des dangers : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Les renseignements présentés dans la section 2 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

## BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Composant	No.-CAS	Concentration (% m/m)
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	25%
Thifensulfuron méthyle	79277-27-3	25%
Carbonate de sodium	497-19-8	10 - 15%
Trisodium phosphate dodecahydrate	10101-89-0	10 - 15%
Other Ingredients		20 - 30%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition est/sont un secret commercial non divulgué.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

**Conseils généraux** : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Les renseignements présentés dans la section 4 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

**Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

**Contact avec les yeux** : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

**Ingestion** : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

**BARRICADE SG**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés : Aucune donnée applicable disponible.

Protection pour les secouristes : Aucune donnée applicable disponible.

Avis aux médecins : Aucune donnée applicable disponible.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Dangers spécifiques : Aucune donnée applicable disponible.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un équipement complet de protection.

Information supplémentaire : (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.

Nettoyage du Déversement : Enlever à la pelle ou balayer. Éviter la formation de poussière. Éliminer dans un conteneur approuvé.

Mesures en cas de : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue

## BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Déversement Accidentel : d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.
- Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.
- Classe d'explosibilité de poussière : Aucune donnée applicable disponible.
- Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.
- Durée de stockage : Aucune donnée applicable disponible.
- Température de stockage : < 35 °C (< 95 °F)

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique : Les renseignements présentés dans la section 8 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).
- Équipement de protection individuelle
- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:  
 Chemise à longues manches et pantalons longs.  
 Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils  
 Chaussures et chaussettes  
 L'EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon les programmes de gestion provinciaux et territoriaux et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

**BARRICADE SG**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Combinaison  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable  
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

Directives au sujet de l'exposition  
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect

Etat physique : solide  
Forme : solide, granuleux  
Couleur : brun clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 8.6 - 9.4

Point de fusion/point de congélation : Point/intervalle de fusion  
Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition : Point/intervalle d'ébullition  
Non applicable

Point d'éclair : Aucune donnée applicable disponible.

Taux d'évaporation : Aucune donnée applicable disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : N'entretient pas la combustion.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée applicable disponible.

**BARRICADE SG**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 0.1 - 0.23 g/l

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité : à 22 °C (72 °F)

Densité spécifique (Densité relative) : Aucune donnée applicable disponible.

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité(s) : Aucune donnée applicable disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : 387 °C

Température de décomposition : Aucune donnée applicable disponible.

Viscosité, cinématique : Aucune donnée applicable disponible.

Viscosité, dynamique : Non applicable

Données phys-chim : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.  
Stable à températures et conditions de stockage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée applicable disponible.

Conditions à éviter : Aucune donnée applicable disponible.

Matières incompatibles : Pas de matières à signaler spécialement.



## BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Produits de décomposition dangereux : Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### BARRICADE SG

- Inhalation 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l , Rat
- Dermale Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg , Rat
- Oral(e) Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg , Rat
- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Rat
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon d'Inde
- Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.
- Information supplémentaire : Les renseignements présentés dans la section 11 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

#### Tribénuron-méthyle

- Toxicité à dose répétée :
- Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
- Oral - nourriture
- Souris
- 90 jr
- NOAEL: 500 mg/kg
- Gain de poids du corps réduit
- Oral(e)
- Rat
- 28 jr
- Gain de poids du corps réduit
- Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

## BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.

Cible(s) :  
Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.  
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Thifensulfuron méthyle

Toxicité à dose répétée : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture  
espèces multiples  
-  
Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

Carbonate de sodium

Toxicité à dose répétée : Inhalation  
Rat  
-  
Irritation de l'appareil respiratoire

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.  
L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de

## BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

dommages génétiques chez les animaux.

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

### Cancérogénicité

Les classifications de carcinogénicité pour ce produit et/ou ses ingrédients sont déterminées conformément aux règlements sur les produits dangereux (HPR), sous-partie 6, 8.6.1. Les classifications peuvent se distinguer de celles considérées comme un cancérigène potentiel dans les monographies de l'International Agency for Research on Cancer (IARC).

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité aquatique

#### Tribénuron-méthyle

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 738 mg/l  
 120 h CE50 : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.11 mg/l  
 14 jr CE50 : Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.00425 mg/l  
 48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie ) > 894 mg/l

#### Thifensulfuron méthyle

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 100 mg/l  
 14 jr CE50 : Lemna minor (Petite lentille d'eau ) 0.0013 mg/l  
 48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie ) 470 mg/l  
 28 jr : NOEC Americamysis bahia (crevette de Mysid) 7.93 mg/l

#### Carbonate de sodium

96 h CL50 : Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 300 mg/l  
 48 h CL50 : Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) 200 - 227 mg/l

## BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

4 jr : CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ) 228 - 297 mg/l

Trisodium phosphate dodecahydrate

96 h CE50 : Gambusia affinis (Guppy sauvage) 151 mg/l

96 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie ) 126 mg/l

### Devenir dans l'Environnement

Carbonate de sodium

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Information écologique  
supplémentaire

: Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination - Produit : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Méthodes d'élimination - Le conteneur : Remplissage et élimination des contenants :  
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.  
Le conteneur ne doit être rechargé qu'avec ce pesticide.  
**NE PAS RÉUTILISER LE RÉCIPIENT POUR AUCUN AUTRE BUT.**  
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

En cas de déversement majeur, d'incendie ou d'autre urgence, appeler au 1-800-441-3637, 24 heures sur 24.

Emballages contaminés : Aucune donnée applicable disponible.

## BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse par le DOT.

Matière non réglementée lors du transport par TMD

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 29544

Autres réglementations : En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les

**BARRICADE SG**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Peut être nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Provoque une irritation des yeux et de la peau.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de : 03/01/2018  
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

© Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création: 03/19/2018

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

---

Nom du produit: **Perimeter™ II Herbicide**

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales)  
msdsinfo@fmc.com (Informations générales)

Urgences médicales :  
1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays  
- Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Informations générales en cas d'urgence

#### Aspect

Etat physique                      Liquide

Couleur                              Jaune

Odeur                                Épicée

<b>Résumé des dangers</b>	<b>ATTENTION!!</b> Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Peut irriter les yeux. Isoler la zone. Des fumées toxiques peuvent être libérées en cas d'un incendie.
---------------------------	--

### Effets potentiels sur la santé

**Yeux:** Peut provoquer une irritation oculaire modérée.  
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

**Peau:** A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.  
Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.  
Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.  
Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

**Inhalation:** Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.  
Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

**Ingestion:** Toxicité très faible par ingestion.  
L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

**Exposition chronique:** Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.  
Basé sur l'information pour le composant (s):  
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.

---

## 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Pourcentage de poids
Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr	81406-37-3	45.52%
Naphtha aromatique lourd	64742-94-5	>= 0.7 - <= 2.6 %
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1%
Reste	Pas disponible	>= 51.8 - <= 53.7 %

---

## 4. PREMIERS SECOURS

---

### Description des premiers secours

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention de se protéger en utilisant les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.



**Contact avec la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins:** Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxyde d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

**Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie

Jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluants avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**Conditions de stockage sûres:** Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr	Dow IHG	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
N-méthyl-2-pyrrolidone	US WEEL	TWA	10 ppm
	US WEEL	TWA	SKIN
	CA ON OEL	LMPT	400 mg/m <sup>3</sup>
	US WEEL	TWA	SKIN

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

### Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Caoutchouc butyle. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethyl vinyl alcool laminé (« EVAL »). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Aspect</b>	
Etat physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Épicée
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	4.58 1% ASTM E70
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair	<b>coupelle fermée</b> > 100 °C ASTM D3278
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, inférieure	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité relative (eau = 1)	1.05
Hydrosolubilité	émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	358 °C <i>Méthode A15 de la CE</i>
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	28.2 mPa.s à 40 °C <i>OCDE 114</i>
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés explosives	Non <i>CEE A14</i>
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Densité du liquide	1.05 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C <i>OECD 109</i>
Poids moléculaire	Aucune donnée d'essais disponible
Tension superficielle	32 mN/m à 25 °C <i>Méthode A5 de la CE</i>

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique:** Instable à températures élevées.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

**Matières incompatibles:** Aucun(e) à notre connaissance.

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Le chlorure d'hydrogène. Le fluorure d'hydrogène. L'oxyde d'azote. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.*

### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit :

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit :

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5.50 mg/l

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Un contact prolongé est essentiellement non irritant pour la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

### **Sensibilisation**

Comme produit :

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Pour le ou les principaux composants:

Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Thyroïde.

Voies urinaires.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs aux niveaux lors d'une exposition due à l'utilisation.

**Cancérogénicité**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Fluroxypyr-meptyl. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Tératogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Pour le ou les composants mineurs: Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les fœtus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Mutagénicité**

Comme produit : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.*

**Toxicité****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 14.3 mg/l, OCDE ligne directrice 203

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 20 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 9.6 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2,250 mg/kg

**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, survie, > 1,000 mg/kg

**Persistence et dégradabilité**

**Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr**

**Biodégradabilité:** Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 32 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 2.2 mg/mg

**Stabilité dans l'eau (demi-vie)**

, demi -vie, 454 jr

**Naphta aromatique lourd**

**Biodégradabilité:** Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

**N-méthyl-2-pyrrolidone**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 91 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 2.58 mg/mg

**Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 0.486 jr

**Méthode:** Estimation

**Reste**

**Biodégradabilité:** Aucune donnée trouvée.

**Potentiel de bioaccumulation****Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 5.04 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Mesuré

**Naphta aromatique lourd**

**Bioaccumulation:** Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

**N-méthyl-2-pyrrolidone**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0.38 Mesuré

**Reste**

**Bioaccumulation:** Aucune donnée trouvée.

**Mobilité dans le sol****Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr**

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

**Coefficient de partage(Koc):** 6200 - 43000

**Naphta aromatique lourd**

Aucune donnée trouvée.

**N-méthyl-2-pyrrolidone**

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage(Koc):** 21 Estimation

**Reste**

Aucune donnée trouvée.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.



---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**TDG**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Fluroxypyre)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Fluroxypyre

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Fluroxypyre)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Fluroxypyre
<b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b>	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Fluroxypyre)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III

**Information supplémentaire:**

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÉGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

---

**Loi sur Produits Dangereux: Conformité avec le RPC**

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

**Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT**

Ce produit est exempt selon le WHMIS

**Code national canadien de prévention des incendies**

Sans objet

**Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (LIS)**

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

**Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires: 30094**

---

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Système d'évaluation des dangers****NFPA**

Santé	Feu	Réactivité
1	1	1

**Révision**

Numéro d'identification: 101188173 / A215 / Date de création: 02/03/2015 / Version: 5.3

Code DAS: GF-1784

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

**Légende**

CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
Dow IHG	Dow IHG
LMPT	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
SKIN	Absorbé par la peau.
TWA	8-hr TWA
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)

**Sources et références des informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est entièrement basée sur l'information de FMC Corporation.

Cette fiche de données de sécurité est préparée par l'équipe Global Regulatory Chemical Compliance du Global Regulatory Affairs Group à partir d'informations fournies par des références internes au sein de notre société.

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE

PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 — IDENTIFICATION

**Nom du produit :** Albaugh MCPA Ester 600

**Numéro d'enregistrement PCP :** 32311

**Type de produit :** Herbicide

**Fournisseur :**  
Albaugh, LLC  
1525 NE 36<sup>th</sup> St.  
Ankeny, IA 50021  
1-800-247-8013

**TELEPHONE D'URGENCE # :**  
1-800-424-9300 (CHEMTREC)

### SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES

**Dangers physiques :** Aucun

<b>Dangers pour la sante :</b>	Toxicité aiguë (Oral)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Dermique)	Catégorie 5

**Dangers environnementaux :** Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu. Catégorie 1

**Mot Signal :** AVERTISSEMENT

**Déclarations de danger :** Nocif en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Peut-être nocif au contact de la peau. Très toxique pour la vie aquatique.



#### Conseils de prudence :

Peut-être nocif au contact de la peau. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Nocif en cas d'ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole toxiques pour les organismes aquatiques.

---

### SECTION 3 — COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

---

Composants dangereux	N° CAS	% Pondéraux
MCPA ester 2-éthylhexylique	29450-45-1	55-58
Distillats de pétrole (contient) *	64742-47-8	2-3
* Naphtaline	91-20-3	<1

Contenu exprime sur l'étiquette du produit
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique ..... 600 g a.e./L

---

### SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

---

**En cas d'ingestion :** appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de peau ou d'habillement :** enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** déplacer la personne à air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

**Si les yeux sont ouverts :** rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

---

### SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**Moyens d'extinction :** Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

**Point d'éclair** ..... > 100 °C

**Conditions d'inflammabilité :** ... .. Non classé comme un liquide combustible, mais peut brûler en cas d'incendie.

**Produits de décomposition dangereux :** En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

**National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :**

**Evaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0**

Echelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Leger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

---

**SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Eviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur ferme et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

---

**SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

---

**Manutention :** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

**Entreposage :** Conservez le récipient à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

---

**SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Paramètres de contrôle :**

Composante	TWA*	STEL*	Note
MCPA ester 2-éthylhexylique	N/E	N/E	Aucun trouvé
Distillats de pétrole (contient) *	1200 mg/m <sup>3</sup>	N/E	Recommandation du fournisseur
*Naphthaline	-	-	-

\* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

\*\* Limite d'exposition à court terme

NE =Non établi

**Contrôles d'ingénierie :** Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

**Equipement de protection individuelle :** Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application utilisant une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistant aux produits chimiques. L'équipe de terrain et les préposés au mélange / chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison de travail, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange / chargement, du nettoyage et des réparations.

---

**SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**REMARQUE :** Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

<b>Apparence (état physique, couleur, etc.)</b> .....	Liquide ambre clair
<b>Odeur</b> .....	Léger aromatique et phénolique
<b>Seuil d'odeur</b> .....	Pas disponible
<b>pH :</b> .....	3.5-4.5
<b>Point de fusion :</b> .....	Pas disponible
<b>Point de congélation :</b> .....	< 32°F/ 0°C
<b>Point d'ébullition</b> .....	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b> .....	>100°C
<b>Taux d'évaporation</b> .....	Pas disponible
<b>Inflammabilité</b> .....	Pas disponible
<b>Limites d'explosivité :</b> .....	Pas disponible
<b>Pression de vapeur</b> .....	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b> .....	Pas disponible
<b>Densité</b> .....	1.04-1.08 g/cm <sup>3</sup> @ 68°F/20°C
<b>Solubilité :</b> .....	Émulsifiants
<b>Coefficient de partage :</b> .....	Pas disponible
<b>La température d'auto-inflammation :</b> .....	Pas disponible
<b>La température de décomposition</b> .....	Pas disponible
<b>Viscosité:</b> .....	Pas disponible

---

## SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

---

**Réactivité :** non réactif.

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses :** une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter :** chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

**Matières incompatibles :** Éviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :** En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

---

## SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

Cette section est destinée aux toxicologues et autres professionnels de la santé. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

**DL<sub>50</sub> aigue par voie orale :** .....>1,000 mg/Kg

**DL<sub>50</sub> dermique aigue :** ..... >2,000 mg/Kg

**Influence aigue DL<sub>50</sub> :** .....>2.5mg/L

**Corrosion / irritation de la peau** .....Modérément irritant

**Domage ou irritation des yeux graves** .....Modéré à sévère

**Sensibilisation cutanée :** ..... Sensibilisant de contact potentiel

**Mutagénicité :** ..... Des résultats mitigés dans les études sur les animaux mais le poids de la preuve indique que le MCPA n'est pas mutagène.

**Cancérogénicité :** ..... IARC - 2B (herbicides chlorophénoxy)

**Toxicité pour la reproduction :** ..... Des études chez l'animal ont mis en évidence des effets sur les testicules et une baisse de la fertilité masculine

**Toxicité pour le développement / tératogénicité :** Des études chez l'animal ont mis en évidence une diminution du poids corporel des fœtus à des doses toxiques pour les mères.

---

## SECTION 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

Cette section est destinée aux écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

### Écotoxicité : (technique)

#### Toxicité aquatique :

Truite arc-en-ciel : .....	96-Heures LC <sub>50</sub> (mg/L) .....	3.2
Poisson-lune Bluegill : .....	96-Heures LC <sub>50</sub> (mg/L) .....	>3.2
Daphnia: .....	48-Heures EC <sub>50</sub> (mg/L) .....	0.28
Allègues: Selenastrum.....	120-Heures EC <sub>50</sub> (mg/L) .....	0.25
Allègues: Navicula.....	120- Heures EC <sub>50</sub> (mg/L) .....	1.25
Allègues: Skeletonema.....	120- Heures EC <sub>50</sub> (mg/L) .....	0.085

#### Toxicité aviaire

Bobwhite caille: .....	Oral LD <sub>50</sub> (mg/kg).....	>2,250
	Dietary LC <sub>50</sub> (ppm).....	>3,800
Le canard colvert .....	5-d Dietary LC <sub>50</sub> (ppm).....	>930

#### Toxicité des arthropodes :

Abeille : .....	LD <sub>50</sub> >210 µg 500 g/L MCPA 2EH Formulation/Abeille (contact)
	LD <sub>50</sub> >250 µg 500 g/L MCPA 2EH Formulation/Abeille (oral)

#### Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés :

Ver de terre:..... Pas de données.

**Persistance et dégradabilité :** Le MCPA 2EH s'hydrolyse rapidement en acide de MCPA parent. Le MCPA subit une dégradation microbienne avec une demi-vie typique (ester et acide) de 5 à 20 jours. Persistant dans les environnements anaérobies.

**Potentiel de bioaccumulation :** Négligeable.

**Mobilité dans le sol :** potentiel de mobilité modère à élevé, mais rapidement dégrade.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée.

---

## SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

---

## SECTION 14 — INFORMATIONS DE TRANSPORT

---

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

**Description canadienne du TMD (route et rail) :**

UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (MCPA Ester), Classé 9, PE III

Polluant marin.

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

**Description du DOT des Etats-Unis :**

<119 gallons par paquet complet

Non règlemente

≥119 gallons par paquet complet

NA 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (MCPA Ester), 9, III, Polluant marin.

---

**SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

---

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



AVERTISSEMENT POISON

---

**SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS**

---

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

**Classement HMIS : 2 Santé ; 1 inflammabilité ; 0 réactivité**

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination



sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

**Préparé par :** Albaugh, LLC

**Date de préparation :** 04/10/2019

**Date de révision :** 04/10/2019

**Révisé pour :** Première version